Publié le 25/09/2025

ID: 027-200065787-20250919-DEC\_0167\_2025-AU



3.5

DEC 0167 2025

## **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

## CONTRAT D'UTILISATION DU CENTRE NAUTIQUE "LES 3 ILETS" AVEC LE LYCEE **JACQUES PREVERT POUR L'ANNEE 2025-2026**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°94-2022 du conseil communautaire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle portant délégation du conseil communautaire au Président

CONSIDERANT la nécessité de signer avec le lycée Jacques Prévert un contrat portant sur les conditions d'utilisation par les groupes scolaires concernés du centre nautique « les 3 îlets »

Le Président décide de signer avec le lycée Jacques Prévert un contrat portant sur les conditions d'utilisation par les groupes scolaires concernés du centre nautique « les 3 îlets » pour la période 2025/2026

Fait à Pont-Audemer, le 19/09

Francis COUREL

Le Président